Coiffeur (H/F/X)

Soins - Bien-être

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Envie d'une formation qui décoiffe, pour affirmer votre style et vous épanouir professionnellement ?! **Du shampoing à la coupe**, la future Coiffeuse et le futur Coiffeur a différentes tâches dans un salon de coiffure.

Le Coiffeur et la Coiffeuse sont des professionnels de la beauté capillaire. Ils coupent, coiffent et traitent les cheveux pour créer des styles personnalisés. Les coiffeurs services de coupe, de coloration et de coiffage pour répondre aux besoins de leurs clients, contribuant ainsi à améliorer leur apparence et leur confiance en eux.

Les apprenants Coiffeurs se forment pour maîtriser les bases du métier et répondre aux directives du gestionnaire du salon de coiffure :

- tâches destinées à **préparer son intervention** : shampoing, application de produits, massage capillaire, séchage des cheveux.
- **soins et traitements capillaires** dans un but d'hygiène et d'esthétique.
- conseiller et aider également au choix de coiffure et de coupe en tenant compte **de la mode, de la morphologie et du goût du client**.
- **couper, coiffer, colorer, mettre en plis**... différents types de cheveux

préparer, nettoyer et ranger **le matériel et les accessoires**.

assurer l'**entretien continu** du salon dont le ramassage des cheveux

participer à l'**accueil des clients** et à la vente de produits tels que des accessoires de coiffure, produits capillaires et produits de beauté.

Fini de t'arracher les cheveux quant à ton choix d'études ! Rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débuter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 1j. d
cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans un salon de coiffure

Coiffeur / Coiffeuse pour une chaîne de salons de coiffure

Débouché(s) future(s) formation(s)

Gestionnaire d'un salon de coiffure *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/gestionnaire-dun-salon-de-coiffure)* (adulte)

Gestionnaire d'un institut de beauté *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/gestionnaire-dinstitut-de-beaute)* (adulte)

Coiffeur manager *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/coiffeur-manager)* (adulte)

Point(s) fort(s)

Inscription gratuite Contact client Sur le terrain Travail en autonomie et en équipe Activités variées

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Correspondance avec le Certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire obligatoire (CQ6P)

Aptitudes

Le métier s'exerce principalement dans un salon de coiffure et impose une station debout permanente. Les produits utilisés pour les colorations et permanentes néces
précautions d'emploi (risques d'allergies). Les horaires sont généralement réguliers. Le coiffeur doit respecter les règles d'hygiène, de présentation et de communicati
d'une tenue professionnelle peut être exigé.

Programme

1ère année :

Q50/1 Introduction à la formation (2h)

Q50/1 Communication de base (8h)

Q50/1 Accueil et accompagnement du client 1 (10h)

Q50/1 Shampooings et soins capillaires (26h)

Q50/1 Hygiène, sécurité et ergonomie (10h)

Q50/1 Mise en forme et coiffage 1 (brushing) (16h)

Q50/1 Coupes massives et uniforme (H et D) (28h)

Q50/1 Coupes courtes combinées (H) (14h)

Q50/1 Coupes courtes combinées (H) (26h)

Q50/1 Mise en plis 1 (18h)

Q50/1 Coloration semi permanente et ton sur ton (32h)

Q50/1 Aspects commerciaux (4h)

2ème année :

Q50/2 Coloration d'oxydation mèches (24h)

Q50/2 Aspects commerciaux (6h)

Q50/2 Évaluation théorique (UAA1 + UAA3) (2h)

Q50/2 Communication (8h)

Q50/2 Accueil et accompagnement (2) (8h)

Q50/2 Mise en forme et coiffage (2) (brushing bouclé et touching) (10h)

Q50/2 Coupes dégradées et dégradées inversées (36h)

Q50/2 Coupes courtes combinées et coupes classiques (20h)

Q50/2 Rasage (12h)

Q50/2 Soutien durable (26h)

Q50/2 Mise en plis (2) (10h)

Q50/2 Aspects commerciaux (6h)

3ème année :

Q50/3 Évaluation théorique (UAA2 + UAA4 + UAA5) (3h)

Q50/3 Aspects commerciaux (6h)

Q50/3 Coiffure de circonstance adaptée pour dame et homme (20h)

Q50/3 Coloration, décoloration d'oxydation - mèches (20h)

Q50/3 Défrisage (4h)

Q50/3 Taille de barbe, moustache et/ou favoris (10h)

Q50/3 Coupes combinées actuelles et coupe brosse (H) (24h)

Q50/3 Coupes combinées (D) (28h)

Q50/3 Mise en forme et coiffage 3 (lissage/bouclage au fer, crans, ...) Techniques de Crans (10h)

Q50/3 Soutien durable (16h)

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir 15 ans accomplis au moment de votre inscription.

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'étal que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de **16 ans accomplis et passer un bilan de compétences**.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME *(https://www.ifapme.be/services)* .

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME *(https://www.ifapme.be/services)* près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motiva
votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

- votre carte d'identité ;
- votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;
- les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.

Mons

Avenue du Tir, 79a 7000 Mons

065 35 60 00

Secrétariat :

Du lundi au vendredi : de 8h à 17h

065 84 28 60

mbc@ifapme.be

Type d' inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME *(https://www.ifapme.be/services)* le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!